

Subvention pour la crÃ©ation d'une rÃ©serve aquatique au Parc nature de Pointe-aux-Outardes

Dossier de la rÃ©daction de H2o
August 2014

Le
ministre du DÃ©veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, David Heurtel, et le ministre de l'Ã‰ducation, du Loisir et du Sport, ministre de l'Enseignement supÃ©rieur, de la Recherche et de la Science et ministre responsable de la rÃ©gion de la CÃ´tÃ©-Nord, Yves Bolduc, annoncent l'attribution d'une subvention de 150 000 dollars au Parc nature de Pointe-aux-Outardes. RÃ©partie sur deux ans, cette aide financiÃ¨re vise Ã soutenir la gestion de la rÃ©serve aquatique projetÃ©e de Manicouagan, qui sera rÃ©alisÃ©e par l'organisme en collaboration avec le ministÃ“re du DÃ©veloppement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et les partenaires du milieu. "Notre gouvernement s'est engagÃ© Ã rÃ©server 10 % du territoire estuaire et marin Ã des fins de crÃ©ation d'aires marines protÃ©gÃ©es d'ici 2015, et nous sommes rÃ©solus Ã atteindre notre cible. Cette annonce vient confirmer notre volontÃ© d'augmenter de faÃ§on notable la superficie protÃ©gÃ©e dans la rÃ©gion de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent et de prÃ©server la biodiversitÃ© d'une valeur exceptionnelle qui caractÃ©rise les milieux aquatiques", a expliquÃ© le ministre Heurtel.

GrÃ¢ce
Ã cette subvention, Parc nature de Pointe-aux-Outardes amorcera la gestion de la premiÃ“re aire marine protÃ©gÃ©e relevant du gouvernement du QuÃ©bec. Pour ce faire, il assurera la gestion de la rÃ©serve aquatique projetÃ©e et favorisera la concertation relativement Ã l'attribution d'un statut permanent de rÃ©serve aquatique Ã l'aire marine. ConcrÃ¨tement, l'aide financiÃ¨re permettra : d'Ã©laborer un plan d'action pour la future rÃ©serve aquatique, qui dÃ©terminera les prioritÃ©s en matiÃ¨re de conservation, de mise en valeur, de recherche, d'Ã©ducation et de communication ; de participer Ã l'Ã©laboration d'un plan de conservation et de gestion ; d'assurer la logistique et la coordination des rencontres avec les partenaires rÃ©gionaux ; d'Ã©laborer des activitÃ©s d'animation sur le milieu marin ; de faire des dÃ©marches pour faire connaÃ®tre les actions Ã rÃ©aliser pour la dÃ©signation de l'aire marine protÃ©gÃ©e et d'en faire dÃ©couvrir les raisons d'Ãªtre.â€

Le territoire
marin protÃ©gÃ© par la rÃ©serve aquatique projetÃ©e de Manicouagan couvre un territoire de 712 km2. Il est situÃ© en face du Parc nature de Pointe-aux-Outardes et il est inclus dans la zone importante pour la conservation des oiseaux de Baie-Comeau, qui comprend le littoral Ã partir de la pointe Saint-Gilles, la baie des Ã‰corces, la baie Comeau et une partie de la baie des Anglais. La rÃ©serve aquatique projetÃ©e de Manicouagan est l'habitat de plusieurs espÃ`ces menacÃ©es ou vulnÃ©rables, telles que le phoque commun, le marsouin et le petit rorqual.

